

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2008

Session régulière du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le 8 décembre 2008 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Normand Potvin, maire
Monsieur Simon Simard, conseiller du district 1
Monsieur Bruno Breton, conseiller du district 2
Madame Denise Grenier, conseillère du district 3
Monsieur Patrice Dodier, conseiller du district 4
Monsieur Jack Garneau, conseiller du district 5
Madame Chantal Rouleau, conseillère du district 6
Monsieur Claude Lecomte, maire et représentant de Newport

Est également présent, monsieur André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier.

- A) Présences et ouverture de la séance du 8 décembre 2008 par monsieur Normand Potvin, maire.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 décembre 2008.**
- C) Adoption des procès-verbaux suivants :**
 - Séance régulière du 5 mai 2008;
 - Séance spéciale du 9 juin;
 - Séance spéciale du 12 juin 2008;
 - Séance spéciale du 7 août 2008;
 - Séance spéciale du 24 novembre 2008.
- D) Première période de questions.**
- E) Correspondance.**
- F) Autres sujets.**
 - 1) Fixation de la date et de l'heure des séances régulières du conseil de l'agglomération de Cookshire-Eaton en 2009.
 - 2) Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, dépôt du plan local de mise en œuvre pour la mise à niveau des services de sécurité incendie (abrogation de la résolution 2008-01-0256-A).
- G) Propositions des membres du conseil d'agglomération.**
- H) Avis de motion.**
 - 1) Règlement décrétant et établissant des quotes-parts payables par les municipalités liées à l'agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2009.
- I) Étude et adoption de règlements.**
- J) Varia.**

1) Ententes intermunicipales pour la protection contre les incendies.

K) Deuxième période de questions.

L) Ajournement ou levée de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 8 décembre 2008 par monsieur Normand Potvin, maire.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 décembre 2008.

Résolution 2008-12-0319-A

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le conseiller Jack Garneau, il est résolu que le conseil d'agglomération de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance du 8 décembre 2008 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption des procès-verbaux suivants :

- Séance régulière du 5 mai 2008;
- Séance spéciale du 9 juin;
- Séance spéciale du 12 juin 2008;
- Séance spéciale du 7 août 2008;
- Séance spéciale du 24 novembre 2008.

Résolution 2008-12-0320-A

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par le conseiller Jack Garneau, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 5 mai 2008, du 9 juin 2008, du 12 juin 2008, du 7 août 2008 et du 24 novembre 2008 sont adoptés tels que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Première période de questions.

Aucune.

E) Correspondance.

Aucune.

F) Autres sujets.

1) Fixation de la date et de l'heure des séances régulières du conseil de l'agglomération de Cookshire-Eaton en 2009.

Résolution 2008-12-0321-A

Proposé par le maire et représentant de Newport Claude Lecomte, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu de fixer, selon les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, pour l'année 2009, la date et l'heure des séances régulières du conseil de l'agglomération de Cookshire-Eaton :

Date	Heure
4 mai	19 h 30
14 décembre	19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, dépôt du plan local de mise en œuvre pour la mise à niveau des services de sécurité incendie (abrogation de la résolution 2008-01-0256-A).

Résolution 2008-12-0322-A

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent établir, par la MRC, un schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'élaboration dudit schéma les municipalités doivent trouver des solutions afin d'améliorer la couverture de risques en sécurité incendie et répondre aux normes légales;

CONSIDÉRANT le dépôt par l'autorité locale d'un plan de mise en œuvre pour combler les attentes du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Bruno Breton, appuyé par le conseiller Patrice Dodier et résolu majoritairement;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de l'agglomération de Cookshire-Eaton accepte les solutions retenues par l'autorité locale dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

QUE cette résolution remplace et abroge la résolution 2008-01-0256-A.

Monsieur Claude Lecomte, maire et représentant de Newport vote contre.

ADOPTÉE SUR DIVISION

G) Propositions des membres du conseil.

Aucune.

H) Avis de motion.

- 1) Règlement décrétant et établissant des quotes-parts payables par les municipalités liées à l'agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2009.

Résolution 2008-12-0323-A

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Simard qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement décrétant et établissant des quotes-parts payables par les municipalités liées à l'agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2009.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres

absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I) Étude et adoption de règlements.

Aucun.

J) Varia.

- 1) Ententes intermunicipales pour la protection contre les incendies.

Les élus échangent différentes informations.

Il est convenu que les ententes intermunicipales pour la protection contre les incendies seront signées conditionnellement à l'approbation, par le ministère de la Sécurité publique, du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

K) Deuxième période de questions.

Aucune.

L) Levée de la séance.

Résolution 2008-12-0324-A

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Normand Potvin
Maire

André Croisetière
Directeur général / secrétaire-trésorier